

A PROPOS DE L'APPELLATION « BRETILLIEN »

Cher Monsieur,

Il est certes des sujets graves méritant débat et les événements tragiques du 7 janvier nous l'ont rappelé. Mais je tiens à m'acquitter sans tarder de la réponse circonstanciée que je vous ai promise d'autant que cette question de l'appellation attribuée aux habitants d'Ille et Vilaine rejoint des préoccupations qui ont été et sont au cœur de mon existence et de mes engagements : le Verbe, le langage et le rôle qu'ils jouent dans la vie des hommes; l'amour de la démocratie que je conçois comme le respect absolu des citoyens et le rejet de toute manipulation.

Relisant ma lettre du 17 novembre, je m'aperçois que j'avais énoncé des arguments que vous semblez traiter avec légèreté. Je me vois donc dans l'obligation d'apporter des précisions.

Vous revendiquez la liberté de langage, d'expression, apanage de votre métier (comme d'ailleurs de tout citoyen dans un État démocratique) et affirmez que chaque journaliste fait ce qu'il veut et utilise les termes qui lui conviennent.

Petite remarque incidente : le 17 mai 2014, vous avez déclaré « l'emploi de ce mot est dicté par des considérations purement pratiques. Un Bretillien passe mieux dans un texte qu'un habitant d'Ille et Vilaine, point barre ». Argument dont je pourrais apprécier le « souci d'économie » puisque j'enseignais à mes élèves, dans la technique du résumé, comment faire la chasse aux périphrases. Encore faut-il que le mot substitut de la périphrase soit reconnu non seulement par l'émetteur mais aussi par les destinataires et qu'il ait été validé par l'usage et admis par tous comme pertinent ce qui n'est pas encore le cas du terme concerné... à moins que l'usage qui en est fait dans vos colonnes et dans les médias locaux ne vise justement à l'imposer par répétition intensive, conformément à l'un des moyens retenus par M. DELANOE dans le contrat qu'il a signé avec le Conseil Général pour la création et la popularisation de ce terme (contrat signé dans le cadre d'un marché public illégal puisque, notamment, M. DELANOE était le seul informé de la consultation relative à cette création), moyen en contradiction avec une déclaration de M. TOURENNE dans un courrier adressé à M. JEHANNIN créateur du blog : Etre ou ne pas être Bretillien : « Il n'y aura pas de dispositions destinées à inculquer ce « gentilé » de gré ou de force dans la tête de nos concitoyens ». Or, dès le passage du Tour de France en Ille et Vilaine en 2013 le Conseil Général a déployé de multiples moyens et gadgets pour populariser la formule : fiers d'être Bretilliens.

Loin de moi la volonté de quelque censure. Je suis trop soucieux de l'existence de la presse, notamment de la presse écrite (non gratuite) et de sa liberté.

Dans les exemples que je citais, l'usage du terme semblait tellement « aléatoire » et « illogique » qu'il en frisait effectivement le ridicule. J'ai appris depuis que le « journaliste », auteur de ces compte rendus de matches de rugby est un élève de 1ère ou Terminale, fils d'un dirigeant du REC RUGBY et pratiquant ce sport... ce qui lui évite d'écrire des bêtises sur le rugby mais n'en fait pas forcément un rédacteur pertinent et indépendant. L'orthographe variable du terme sous sa plume comme sous celle de bien d'autres journalistes, laisse quelque doute sur leur degré de compréhension du dit terme.

Vous me dites que ce terme « m'est compréhensible » . Certes, j'en comprends la construction et c'est, entre autres, la raison de ma détestation. Il fonctionne sur l'association Bretagne et Ille ou Bretons et Illiens. Que les habitants d'Ille et Vilaine se revendiquent Bretons, moi-même, né dans

les Marches de Bretagne, je suis pour. Ce département s'appelle Ille et Vilaine depuis 1790 et, à la différence de certains autres départements, l'appellation correspond à une réalité géographique incontestable : le fait qu'il soit traversé par un fleuve (la Vilaine) et une rivière (l'Ille) dont le confluent (l'Ille rejoint le Vilaine) est à Rennes. L'Ille : 47,1 km, bassin 470km²

La Vilaine, certes prend sa source en Mayenne et se jette dans l'Atlantique dans le Morbihan mais la majeure partie de son cours se fait dans le département; 218 km, bassin 10 500 km²

Le drapeau du département, non utilisé par le Conseil Général, représente deux rivières sur un fond de mouchetures d'hermines représentant la Bretagne (blog du 16/03/2014).

Cette appellation avait-elle vocation à rassembler les habitants du département .Comment prétendre rassembler en éliminant tous ceux pour qui la Vilaine, à cause de ou malgré son nom, est un point d'ancrage ?

Il se trouve que M. TOURENNE, d'abord maire de La Mézière a ensuite été élu Conseiller Général de Hédé et Président de la communauté des communes du bassin de l'Ille. Il se trouve que M. DELANOE, le grand « communicateur » déjà cité, considère que le terme Vilaine a une connotation négative. J'aurais trouvé intelligent (mais c'est une gageure !) qu'il se fixât le challenge de redonner sa vraie valeur au mot Vilaine dont l'origine renvoie à l'activité agricole et rurale longtemps importante dans le département qui, nonobstant les évolutions actuelles, conserve dans les fondements de sa culture une ruralité positive. Combien d'enfants ou de petits enfants de Vilains comme moi résident à Rennes ou dans la métropole selon vous ?

Même si je suis plus que favorable à la disparition des départements, je trouve étrange et scandaleux qu'au nom de l'unité de cette collectivité territoriale on m'impose une appellation qui me nie.

Je trouve aussi non seulement étrange mais scandaleux que votre journal récupère sous cette appellation tous nos « chers disparus »: les Poilus de 14/18, les prisonniers et les résistants de 39/45, les soldats morts en Indochine ou en Algérie, etc... Même M. Eric CHOPIN, votre confrère, qui a commis un ouvrage remarquable à partir des lettres de son grand oncle, un presque « pays » puisque ce grand oncle habitait Boistrudan et que je suis originaire de Moulins, n'a pas résisté aux sirènes du Conseil Général (cf. blog du 22/08/2014)

J'ai moi aussi un grand oncle, grave mutilé de 14/18, dont les récits et malheurs ont troublé mon enfance et mon père mobilisé en 39, fait prisonnier en 40 a été libéré en juin 1945. Je n'apprécie pas que l'on trahisse ainsi la mémoire et que l'on récupère pour une cause frappée du sceau du mensonge et de la manipulation anti démocratique des gens qui n'en peuvent mais . Eux, au moins, respectez les et laissez les en paix dans leur Ille et Vilaine natale. J'en viens à vos arguments sur les circonstances de la création et de l'adoption du terme en débat. Je vous renvoie à tous les articles de mon ami Patrick JEHANNIN qui a démonté la façon dont a été constitué le Comité de pseudo experts par M. DELANOE présenté comme incontournable car créateur et concepteur du nouveau nom Côtes d'Armor (cf. blog des 17 et 27/09/2013).

Déjà une énorme imposture ! Je passe sur « l'expertise » de personnes recrutées comme je l'ai dit parce qu'ils se fréquentent dans les loges VIP du Stade Rennais. Je concède que M HUCHET en tant que géographe et la directrice de l'Office départemental du Tourisme pouvaient détenir une certaine expertise... Je me demande ce qu'ils sont allés faire dans cette galère.

Surtout, M. JEHANNIN démontre parfaitement comment ce choix est le résultat de mensonges et de manipulations réitérés notamment ceux de M. TOURENNE qui, à l'orée de l'année 2013 avait

défini le processus d'adoption, proposant une vaste consultation après que les experts et les élus auraient retenu deux ou trois propositions. Or, grâce à une habileté de procédure, M TOURENNE a fait en sorte que le vote du Conseil Général sur le choix de l'appellation annule en même temps la consultation, initialement prévue, des habitants (blog du 12/09/2013), se permettant même cette remarque lors de sa rencontre avec M. JEHANNIN : « mais Monsieur, si vous consultez et que les gens ne sont pas d'accord... alors après, comment vous faites ? »

Il est vrai que malgré leur non au référendum sur l'Europe les Français se sont quand même vu imposer le traité prévu dans ce référendum !

M. JEHANNIN a dû intervenir près de la CADA pour obtenir certaines des pièces du marché conclu entre le Conseil Général et M DELANOE, pièces que le Conseil Général refusait de lui transmettre. A votre avis qu'est-ce qui expliquait ce refus de transparence ? Le blog évoque de manière détaillée l'accumulation de ces manœuvres y compris sur le coût de l'opération.

Alors où est la censure ? Du côté de ceux qui contestent la légitimité du terme choisi et surtout l'opacité, les irrégularités et le caractère anti démocratique de la procédure suivie ou du côté de ceux qui refusent d'informer leurs lecteurs de ces faits au nom du respect d'un vote d'autant plus contestable que la modalité vote à bulletins secrets a été refusée pour un vice de procédure ? Vous pouvez vous abriter derrière une décision majoritaire des élus du Conseil Général, jouant ainsi les Ponce Pilate. Je me permettrais de vous rappeler qu'en 1940 une majorité de députés a donné les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain et que beaucoup de vos confrères d'alors comme beaucoup de Français se sont inclinés devant cette « décision démocratique » qui mettait en place un régime inique. Vous me direz que la situation n'est pas comparable. Sans doute mais je pense que les petites démissions préparent les grandes lâchetés et les grands reniements.

Permettez moi de vous demander, Monsieur le journaliste dont je respecte la profession et au nom de votre propre déontologie qui implique que vous êtes au service des citoyens, que votre tâche est de les informer, de les éclairer, de leur expliquer, de les aider à être de plus en plus responsables si un journaliste peut jouer les Ponce Pilate ?

Vous me direz que le journalisme d'investigation n'est pas d'usage à OUEST FRANCE. Mais ici l'investigation a déjà été faite. Il ne s'agit que d'une question d'information et il vous suffit de vérifier nos dires, nos recherches et les documents que nous apportons comme preuves.

Ou alors vous reconnaissez que vous employez le terme breillien en connaissance de cause, donc en vous faisant complice des mensonges et manipulations de sa naissance et de sa mise sur le marché. Vous rentrez alors dans la catégorie de ces personnages décrits avec justesse par Michel HOUELLEBECQ dans son dernier roman Soumission, un apologue à peine anticipateur qui évoque ces intellectuels qui se résignent pour ne pas dire qui se couchent devant le pouvoir au nom d'un consensus mou.

Je vous demande donc enfin : où est le ridicule ? Où est la bassesse ? Où est la vilénie ?

Daniel MARTIN